

Le SNCS-FSU appelle à la mobilisation pour l'emploi scientifique

Au CNRS, 1 581 postes de chercheur·e·s, ingénieur·e·s et technicien·ne·s titulaires ont été supprimés¹ depuis 2005. Avec les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement actuel, le président du CNRS envisage pour les quatre prochaines années une chute du nombre de recrutements de titulaires au CNRS avec 250 chercheur·e·s et 310 ingénieur·e·s et technicien·ne·s par an. Cette décision pérennise la baisse du nombre de titulaires au CNRS avec la suppression de 340 postes supplémentaires d'ici 2022 et engage l'emploi scientifique et la recherche publique vers un décrochage inédit. Le SNCS-FSU appelle la communauté scientifique à se mobiliser pour que l'emploi scientifique et la recherche deviennent une priorité.

Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) stagne depuis 2005, avec pour conséquence la suppression de 1 581 postes de titulaires au CNRS depuis 2005 et, pour l'ensemble des opérateurs de l'ESR, la différence entre les emplois exécutés et le plafond d'emplois qui s'élève à 19 294 postes. La Loi de programmation des finances publiques 2018–2022, confirmée par le projet de loi de finances 2019, pérennise cette contrainte budgétaire sur les EPST et sur le CNRS en particulier. La stagnation de la masse salariale des établissements de l'ESR, imposée par les gouvernements successifs, aura consacré en 2022 une situation de régression de l'emploi scientifique dans l'ESR pendant plus de 15 ans.

Avec les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement actuel, le président du CNRS envisage pour les quatre prochaines années une chute du nombre de recrutements de titulaires au CNRS avec 250 chercheur·e·s et 310 ingénieur·e·s et technicien·ne·s par an. Ce niveau de recrutement aboutirait à terme à un CNRS qui n'aurait plus que 8 000 chercheurs et 8 835 ingénieurs et techniciens titulaires⁵, au lieu de 11 137 chercheurs et 13 415 ingénieurs et techniciens aujourd'hui, et dont l'effectif constitue déjà un tassement par rapport à l'effectif du début du siècle (où les effectifs étaient environ 11700 et 14500 respectivement). Ce sont donc de nouvelles réductions d'effectifs, de 28% pour les chercheurs et de 34% pour les ingénieurs et techniciens qui se préparent. Tous les organismes nationaux de recherche se trouvent dans une situation comparable à celle du CNRS.

Le SNCS-FSU estime que ces nombres de recrutement ont atteint un niveau critique et que les abaisser encore conduirait maintenant en peu d'années, eu égard au rôle structurant que joue le CNRS dans la recherche française - y compris évidemment la recherche universitaire - à un décrochage dramatique. Ce renoncement à maintenir un niveau d'emploi scientifique public au moins égal à celui du début des années 2000 constituerait un signal désastreux à l'égard des générations montantes, à qui on signifierait que la recherche et l'enseignement supérieur ne constituent désormais plus des priorités de la nation. Il aurait aussi un effet rapidement négatif en ce qui concerne le rang de la France dans le concert des nations développées, sa présence ne pouvant être assurée que par des scientifiques soutenus par le pays et en nombre suffisant pour participer à tous les débats, au plus haut niveau scientifique.

Le SNCS-FSU a alerté à plusieurs reprises la communauté scientifique de cette situation critique de l'emploi scientifique au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche² (CNESER), au conseil d'administration du CNRS³, au comité technique du CNRS⁴ et en informant directement les personnels de la recherche⁵.

Le SNCS-FSU demande un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique en France avec la création de 6 000 postes de titulaires (enseignant-chercheur, chercheur, ingénieur, technicien, bibliothécaire) par an pendant dix ans dans l'enseignement supérieur et la recherche pour atteindre l'objectif de 3% du produit intérieur brut (PIB) de dépenses de recherche et développement (R&D). Au minimum, le SNCS-FSU demande que le nombre de recrutements au CNRS s'élève à 365 chercheur·e·s et 508 ingénieur·e·s et technicien·ne·s par an pour revenir à un CNRS dans ses dimensions du début des années 2000.

Les présidents des sections et des CID du Comité national de la recherche scientifique ont lancé l'alerte dans une tribune parue dans le Monde le 1^{er} décembre. Il est temps de réagir avant le déclin total de la recherche française. Le SNCS-FSU appelle la communauté scientifique à se mobiliser pour que l'emploi scientifique et la recherche deviennent une priorité.

Le SNCS appelle à **signer la pétition** pour le rétablissement de 300 postes de chercheurs au CNRS dès le concours 2019 : <http://rogueesr.fr/postes/>. Le SNCS réclame aussi 360 postes IT dès 2019, car ces emplois ont diminué plus vite que ceux des chercheurs.

Le SNCS appelle avec les organisations syndicales du CNRS, les personnels à **se rassembler à l'occasion du conseil d'administration du CNRS du 13 décembre 2018** devant le siège du CNRS à Paris, et en région devant les délégations régionales.

Le SNCS appelle les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à **organiser la lutte sous toutes ses formes pour sauver l'emploi scientifique**.

¹ Bilans sociaux 2005 et 2017 du CNRS

² Motion proposée par le SNCS-FSU et adoptée par le CNESER le 16 octobre 2018 (47 pour, 7 abstentions) : *L'emploi scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche s'engage vers un décrochage inédit*.

³ Déclaration des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS le 25 octobre 2018 : [L'emploi scientifique au CNRS s'engage vers un décrochage inédit](#).

⁴ Motion adoptée à l'unanimité par le comité technique du CNRS le 27 novembre 2018 : *L'emploi scientifique au CNRS s'engage vers un décrochage inédit*.

⁵ SNCS hebdo du 28 septembre 2018 : [Combien de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens titulaires au CNRS ?](#)